



Rapport d'activités 2015

Fondation Sarah Oberson

1. Contribuer à l'amélioration du système de réponse à la disparition d'enfants

1.1 Amélioration Alerte enlèvement en Suisse

Les premières heures après la disparition d'un enfant sont cruciales. La Suisse s'est dotée d'un arsenal de mesures rapides pour répondre aux disparitions d'enfant, notamment par le biais du système Alerte Enlèvement (AE). Selon les autorités, le succès de ce dernier est basé entre autres sur [des critères assez stricts](#) qui en limitent le déclenchement et permettent ainsi d'éviter la «sursollicitation» du public, au risque de le lasser. Depuis son opérationnalisation en janvier 2010, l'AE n'a jamais été déclenchée en Suisse. La Fondation Sarah Oberson milite pour que les enquêteurs spécialisés soient les juges pour son déclenchement sans que des critères trop stricts les limitent. Le critère de la mise en danger de l'intégrité physique et psychique de l'enfant doit être prioritaire, en incluant ainsi les enlèvements parentaux et les fugues lorsque nécessaire – *Communiqué de presse : [Pour une alerte enlèvement améliorée](#), 25.05.15, Voir 1.1.3.*

Au niveau parlementaire, le 20 mars 2014, le Conseiller aux Etat Luc Recordon a déposé un Postulat "[Amélioration de l'Alerte enlèvement](#)" (14.3216) qui demande entre autres un assouplissement des critères de déclenchement de l'alerte enlèvement. Le Conseil fédéral a répondu le 14 mai 2014 en proposant de refuser le postulat, jugeant les réglementations légales suffisantes. Le 12 juin 2014, le postulat est adopté à 22 voix contre 9 par le Conseil des Etats.

Le 17.02.2016, le [Conseil fédéral réitère sa position](#). Selon le [Rapport](#) publié, les critères de déclenchement de l'alerte enlèvement en Suisse ne doivent pas être assouplis. «*[Les critères stricts](#) qui doivent être remplis pour donner l'alarme sont garants de l'efficacité du dispositif*». Cette position va à l'encontre de la tendance européenne.

En effet, le 1^{er} février 2016, 19 parlementaires européens, représentant les 6 plus grands groupes politiques, ont présenté une [Déclaration Ecrite](#) (DE 7/2016) qui vise «à soutenir le [plan fondé sur 5 mesures](#) proposé par [AMBER Alert Europe](#)» qui demande entre autres une plus grande flexibilité dans les critères de déclenchement des alertes : assouplir les critères actuels et permettre le déclenchement de l'alerte lorsque les enquêteurs spécialisés ont évalué que la vie de l'enfant est en danger, en faisant abstraction des autres critères habituels, dont celui d'un enlèvement avéré (ex. [France](#)). Ces parlementaires ont trois mois pour intéresser la majorité du Parlement européen afin que cette DE soit «[publiée au procès-verbal](#) et transmise aux institutions de l'Union européenne».

A noter qu'en Suisse, l'alerte enlèvement est «*revenue sur la table en décembre au Grand Conseil vaudois. ([Jessica Jaccoud](#)), députée socialiste, a déposé un postulat pour une alerte enlèvement plus efficace. Elle a demandé un rapport au Conseil d'Etat sur les motifs qui ont conduit la police vaudoise à ne pas déclencher ce dispositif lors de la disparition des jumelles.*» ([Berne ne veut pas assouplir l'alerte enlèvement](#), 24Heures, 17.02.2016)

Dans ce domaine, la Fondation Sarah Oberson milite pour :

- que les décideurs soient les juges pour le déclenchement sans que des critères trop stricts ne les limitent. Le critère de la mise en danger de l'intégrité physique et psychique de l'enfant doit être prioritaire, en incluant ainsi les enlèvements parentaux et les fugues lorsque nécessaire – *Communiqué de presse : [Pour une alerte enlèvement améliorée](#), 25.05.15, Voir 1.1.3*
- une meilleure connaissance du phénomène de la disparition d'enfants grâce à :
 - o l'établissement de [statistiques nationales](#) de disparitions d'enfants et
 - o d'[études scientifiques](#) analysant cette problématique sous toutes ses facettes (fugue, enlèvement parental, disparition en circonstances inquiétantes, ...) ; *Communiqué de presse : [Pour une alerte enlèvement améliorée](#), 25.05.15, Voir 1.1.3*
- l'introduction en Suisse du [numéro d'urgence 116 000](#) ;
- l'intégration de la Suisse dans une éventuelle [alerte enlèvement européenne](#).

1.1.1 Statistiques policières fédérales sans données des disparitions d'enfants

En Suisse, il n'existe aucune statistique fédérale coordonnée et complète sur les disparitions d'enfants. Certains cantons recensent les disparitions en général, d'autres distinguent les disparitions des adultes de celles des enfants, d'autres encore catégorisent les disparitions en inquiétantes, fugues et évasions.

La disparition n'est pas un délit, ce qui représente un obstacle pour qu'elle puisse apparaître dans la statistique policière fédérale. Par contre, toutes les polices cantonales sont confrontées chaque semaine, sinon chaque jour, à la disparition d'un enfant. Heureusement, pour la plupart il s'agit d'épisodes anodins ; il n'en reste pas moins un déploiement important de forces et de ressources qui à elles seules justifieraient un intérêt plus important sur le sujet. Ces statistiques pourraient permettre une meilleure compréhension du problème et la mise en place d'éventuelles solutions ou à tout le moins un meilleur emploi des moyens à disposition. Le fédéralisme est un obstacle dans l'obtention de statistiques au niveau fédéral. L'Office fédéral des Statistiques n'a pas la compétence d'exiger des statistiques à ce sujet. Aussi, chaque canton a sa manière de recueillir ces données, qui s'avèrent ainsi impossibles à comparer. Si les Commandants des polices cantonales pouvaient négocier des critères communs au niveau inter-cantonal, cela permettrait une meilleure connaissance de la problématique, des causes et des possibles solutions à apporter.

La Fondation Sarah Oberson est consciente du problème et exhorte les autorités à agir dans ce sens. Le 25 mai 2015, Journée internationale des enfants disparus, la Fondation Sarah Oberson, dans le cadre de sa campagne « Votre enfant n'est pas rentré ? » a sensibilisé le grand public à ce sujet à travers le Communiqué de presse [« Pour une alerte enlèvement améliorée »](#) :

« Autre cheval de bataille de la Fondation Sarah Oberson depuis plusieurs années, la création de statistiques nationales concernant la disparition d'enfants. Dans un récent rapport sur la situation helvétique, le Comité des droits de l'enfant de l'ONU relève qu'aucun système centralisé de collectes de données n'existe en Suisse, en particulier concernant les groupes d'enfants marginalisés ou dans des situations vulnérables. Guillaume Grand espère que les conclusions du Comité porteront leurs fruits: «Il s'agit aujourd'hui d'une réalité méconnue. La création d'un système centralisé suggéré par le Comité nous permettrait d'être mieux à même de quantifier ces disparitions, de les comprendre au travers de recherches scientifiques, ainsi que de planifier les mesures de prévention et les stratégies de réponse adéquates.» Comme le dit régulièrement Jean Zermatten, président de la Fondation Oberson: «Ne

croyons pas que les droits de l'enfant soient totalement respectés en Suisse, il y a aussi du travail chez nous.» »

La fondation propose en 2016 une collaboration avec la HES-SO Valais-Wallis pour une recherche sur « Statistiques des disparitions d'enfants en Valais-Jura ». Il s'agit d'une recherche quantitative sur les disparitions d'enfants sur une ou deux années, dans les cantons du Valais et du Jura. L'objectif est de reprendre la méthodologie de la recherche effectuée sur le Canton Vaud et l'adapter au Canton du Valais et éventuellement Jura afin de pouvoir comparer les données chiffrées et valider ou invalider la pertinence des catégories de disparition d'enfants proposées par [l'Université de Lausanne en 2013](#).

L'objectif à long terme de la Fondation Sarah Oberson est de disposer des données fiables pour pouvoir planifier des mesures de prévention et des stratégies de réponse adéquates aux différentes catégories de disparition d'enfants.

1.1.2 Introduction du numéro unique 116 000 en Suisse

Fidèle à son but premier, qui est de venir en aide aux familles en cas d'enlèvement et de disparition d'enfants, la Fondation Sarah Oberson fait partie du réseau de diffusion du système suisse AE. Elle a d'ailleurs œuvré de façon très active pour la mise en place d'un tel système en Suisse. Malgré ses résultats positifs, les défis à relever restent importants. L'introduction du [numéro d'urgence 116 000](#) en cas de disparition d'enfants est une des améliorations à apporter. Il s'agit en effet d'un complément indispensable au système d'alerte enlèvement¹.

La fondation reste attentive aux possibilités d'instauration en Suisse de ce dispositif.

¹ Le 116 000 permet aux familles d'enfants disparus d'obtenir des informations, une écoute et un soutien professionnel, accessibles et disponibles en tout temps et en plusieurs langues. Il doit être assuré par des professionnels ; il est gratuit et accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Pour la Suisse, pays géographiquement central, ce numéro permettrait entre autres d'améliorer la coordination des recherches avec les autorités compétentes des pays européens, notamment des pays voisins. Il est désormais opérationnel dans plusieurs pays européens, dont la France, l'Italie, l'Autriche et l'Allemagne. Pour que la qualité et la longévité de la prise en charge soient garanties et surveillées, la Fondation Sarah Oberson souhaite vivement que le système de réponse à la disparition de mineurs reste sous la surveillance des autorités. Ces ONG devraient avoir une prise en charge professionnelle et conforme aux droits de l'enfant. Elles devraient être intégrées au réseau de soutien à l'enfance déjà existant en Suisse.

1.1.3 Amélioration du système de réponse aux disparitions d'enfants en Valais

La Fondation Sarah Oberson souhaitant faire œuvre utile, a invité, le 5 septembre 2012, à une rencontre de travail les Chefs de services cantonaux concernés, dans le but de permettre d'échanger sur l'amélioration du système de réponse aux disparitions d'enfants au niveau cantonal et d'esquisser une ou des solutions facilement praticables. Les bénéfices de cette réunion se font encore sentir. En 2013, comme exposé dans le Rapport d'activité correspondant, les démarches entreprises par la Fondation ont permis de déclencher un processus de prise de conscience interne aux différents Départements, dont la conséquence a été une distribution d'informations utiles au personnel. En 2014, la campagne d'information à la population sur la problématique des disparitions d'enfants a commencé et elle ne terminera que dans les premiers mois de 2016.

Campagne de sensibilisation : Votre enfant n'est pas rentré ?

La Fondation Sarah Oberson, active depuis de nombreuses années sur le front de la protection de l'enfance, a lancé en novembre 2014 une vaste campagne d'information dans les écoles du Valais romand et désormais du Haut Valais.

Lors d'une nouvelle rencontre le 27 mai 2014 avec les Chefs des Services cantonaux, la Fondation Sarah Oberson a reçu l'adhésion à cette campagne de la Police cantonale, le Service de l'enseignement, le Service de la jeunesse, le Service de la santé publique et le Ministère public du canton du Valais. Elle leur a soumis l'ébauche d'un flyer élaboré à partir de la brochure de la police fédérale «[Votre enfant part seul – voici comment le protéger quand même](#)». Les discussions qui ont suivis ont amené à l'élaboration d'un flyer qui a été [distribué dans les Ecoles du Valais romand](#) en novembre 2014.

En septembre 2015, 15'000 flyers ont été envoyés dans les crèches, écoles enfantines, primaires, cycles d'orientation et institutions spécialisées [du Haut-Valais](#). Objectif: prévenir l'enlèvement d'enfants, permettre un déclenchement rapide de l'alerte enlèvement en cas de besoin, mais aussi et surtout rassurer les parents.

La distribution des flyers dans toutes les écoles du canton a permis à la fondation d'entamer un autre volet de la campagne : la sensibilisation de la population aux thèmes liés à la disparition d'enfant. Ainsi, la Soirée Sarah Oberson 2014 a été consacrée à «[La séparation des parents et la disparition d'enfants](#)». Cette thématique, traitée sous des aspects juridiques en 2011, a été abordée cette fois en tenant compte de ses référents psychosociaux.

Fin janvier 2015, un communiqué de presse sur la thématique de la fugue d'enfants a été diffusé. Ce communiqué a attiré l'attention du politique - voir Fugues – Intervention parlementaire ci-dessous - et de la presse : Reportage RTS : couleurs locales 12:30 samedi 09.03.2015 ([VS: la fondation Sarah Oberson lance une campagne de sensibilisation auprès des enfants](#)) ; Ligne du cœur : interview de M. Zermatten, le 6.05.2015 avec Jean-Marc Richard ([Besoins, envies ou désirs \(3/5\)](#)) - voir les [Revue de presse](#) correspondantes.

Le 25.05.2015, Journée internationale des enfants disparus, un autre communiqué de presse a été consacré à l'alerte enlèvement, la nécessité de statistiques nationales fiables et de recherches scientifiques sur la disparition d'enfants qui vont aider à la prise en charge du problème dans ses différentes facettes. Ce dernier, bilingue, a clos la campagne dans le Valais romand et lancé celle du Haut Valais – voir les [Revue de presse](#) correspondantes.

Au premier trimestre 2016, un dernier communiqué de presse sur les fugues d'enfants va être publié en allemand. Ceci va mettre un point final à la campagne de sensibilisation conçue en 2012 lors de la réunion avec les Chefs des Services cantonaux.

Fugues – Intervention parlementaire

Suite au Communiqué de presse consacré aux fugues d'enfants, Mme Véronique Coppey, députée au Grand Conseil valaisan, a écrit à la fondation pour savoir de quelle manière le politique pourrait aider cette cause. Mme Marchand-Balet, aussi députée valaisanne à l'époque (conseillère nationale depuis lors) et membre de notre Conseil, s'est dite intéressée à lancer une démarche parlementaire dans ce sens. Elle a reçu, le 23.03.15, l'aval du Conseil de fondation pour aller de l'avant avec l'appui et dans l'esprit de la Fondation Sarah Oberson.

Mme Marchand-Balet propose le dépôt d'un postulat parlementaire qui demanderait plus de clarté sur le phénomène de la fugue d'enfants, afin de :

- se donner les moyens pour mieux connaître et comprendre ce phénomène, qui reste mal chiffré et peu étudié : statistiques cantonales sur plusieurs années comprenant les données de la police et ceux de l'OPE ; statistiques différenciées (fugues d'institution, fugues de la famille, ...) ; situations présentées à l'OPE versus situations gérées dans le cadre familial ; tout comme des recherches approfondies sur ce phénomène (causes, réponses données, ...).

- connaître les ressources déjà en place qui pourrait aider les familles et prévenir les fugues et leurs récives².

Ayant quitté la fonction de députée, Mme Marchand-Balet n'a pas pu déposer le postulat prévu. Toutefois, elle en a fait part à Mme Véronique Coppey et Mme Patricia Casays, députées PDC au Grand Conseil valaisan, qui ont accepté de prendre le relais. Elle leur a transféré les documents nécessaires et la Fondation s'est mise à leur disposition pour un appui éventuel.

2. Susciter et animer le dialogue sur les violations des droits de l'enfant

2.1 Soirée Sarah Oberson 2015

La Fondation Sarah Oberson organise chaque année une journée de réflexion, sur les thèmes d'actualité liés à la protection de l'enfance. La formule inaugurée en 2012 (2 heures de conférence le soir avec 2 interventions d'experts de 20 minutes chacune et une table ronde ouverte au débat d'idées) a été repropagée cette année et a confirmé le succès de public.

La Soirée 2015 de la Fondation Sarah Oberson, le 11 novembre, a été un succès. Organisée au Casino de Saxon, elle a vu plus 140 personnes participer à la réflexion intitulée: «[Etre enfant pauvre en Suisse](#)».

En 2006, la [Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse](#) (CFEJ) a tiré la sonnette d'alarme en dénonçant la précarisation matérielle des enfants (0-18 ans) «...près de 45% des personnes à l'aide sociale sont des enfants... » en inscrivant ainsi l'éradication de la pauvreté des enfants à l'agenda politique fédéral. Depuis, la Confédération a pris en main le problème et s'est donnée des moyens pour le traiter:

- 2010 publication de la [Stratégie globale de la Suisse en matière de lutte contre la pauvreté](#), dont les premiers chapitres traitent de la pauvreté des enfants;
- 2013 publication du [Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté 2014-2018](#).

Selon les chiffres les plus récents, les enfants restent la catégorie d'âge la plus touchée par la précarité. Lors de cette soirée, la Fondation Sarah Oberson a réfléchi

² Selon Halfon (p. 17), la prévention de la fugue, mais aussi des récives, semble possible; surtout si les programmes de prévention mis en place touchent la totalité des facteurs en jeux soient: individuelles, parentaux et environnementaux ainsi que scolaires et sociaux. Par exemple, le développement «de compétences sociales (de l'enfant)(résolution de problèmes, coping, attitude prosociale...), émotionnelles (gestion de la colère, compréhension des émotions), cognitives (raisonnement, performances scolaires) (est u)ne des méthodes les plus efficaces, d'autant plus quand associée à une formation des parents ou des enseignants. » Certains de ces programmes sont déjà en place pour prévenir d'autres problématiques sociales.

à la réalité quotidienne de ces enfants et aux conséquences de cette précarité sur leurs perspectives futures (qu'est-ce qu'être enfant pauvre dans un pays riche ?) ; et sur l'adéquation des réponses apportées.

Toute la conférence a été enregistrée, sa [reproduction AUDIO](#), de haute qualité, est disponible sur le site de la Fondation.

Par ailleurs, au printemps 2015, le Working Report des Soirées Sarah Oberson 2011 et 2014 a été publié sous le titre : « [Séparation des parents, disparition des enfants](#) ». Traitée sous des aspects juridiques en 2011, la Fondation Sarah Oberson a repris cette thématique en 2014, toujours d'actualité, en tenant compte cette fois de ses référents psychosociaux.

2.2 Site internet en 2015

Après une diminution en 2014, les visites du site internet de la Fondation Sarah Oberson sont revenues au taux de 2013. Ainsi, le site a reçu 20'921 contre les 18'701 en 2014. Le temps moyen passé sur le site de la fondation reste stable autour des 2 minutes, tout comme les pages visitées (autour de 3.5 pages vues par visite). Les visites continuent de provenir en grande majorité de la Suisse (14'385), ce qui est en accord avec le mandat du site : être une vitrine nationale sur les questions de disparition d'enfants, de maltraitance et de droits de l'enfant.

Le public est surtout intéressé, dans le site de la Fondation, par la Fondation Sarah Oberson elle-même. En effet, les pages plus consultées sont, en ordre décroissant, celles en référence à la disparition de Sarah (les photos, l'affaire, ...) ; à la Fondation (activités, présentation, ...) ; à la disparition d'enfants (enfants disparus dans la presse, alerte enlèvement, 116 000, mesures à prendre...). Le blog est de plus en plus consulté (une augmentation de 7% des visites depuis 2014).

Réseaux sociaux : le 04.01.2015, la fondation disposait :

- d'une page Facebook avec 1'254 amis, contre le 300 en 2014 ;
- d'un compte LinkedIn avec une page Fondation Sarah Oberson (28 amis) et l'accès aux groupes Suisse Romande Network, Réseau Valais, Observatoire des Tendances, Childs Rights et MaVille ;
- un compte Twitter suivi par 75 abonnés qui ont permis un nombre intéressant d'interactions ;
- un compte Google+, ouvert le 16.06.2015, avec 6 abonnés et 5'477 consultations (15.02.2016 : 10'565 consultations).

A travers ces canaux, le public peut avoir accès aux contenus du site sans nécessairement y accéder. Toutefois, on constate une augmentation de 121% des visites à partir des réseaux sociaux, dont le 94% à partir de Facebook. A souligner que, malgré les bons résultats, cette activité reste très chronophage.

3. Récolte de fonds

En 2010, le Conseil de la Fondation Sarah Oberson a décidé d'entamer une campagne de récolte de fonds, ceci pour financer au moins les 2/3 des dépenses engendrées par le site internet. La campagne de parrainage individuel (CHF 20.00/an) n'ayant pas donné les fruits escomptés, la Fondation s'est alors adressée aux Communes et Bourgeoisies valaisannes ainsi qu'aux entreprises du même Canton. Toujours selon la décision du Conseil, la somme demandée est de CHF. 200.- par an.

En 2015, le parrainage individuel et institutionnel a engendré plus de CHF 16'000. Toutefois, cette année, la Fondation Sarah Oberson a compté sur peu de dons. A souligner le fidèle soutien de la Loterie Romande, avec un montant de CHF 5'000.

La page « Parrainage/Sponsors » sur le site est sans cesse mise à jour. (<http://www.sarahoberson.org/patenschaft-sponsors,fr,66,pa.html>).

Fondation Sarah Oberson, 23 février 2016

Clara Balestra, coordinatrice scientifique et administrative